

**Fouquières-lez-Béthune fête les Femmes**

**Journée internationale des droits des femmes**

**CONFÉRENCE**  
**"LES FEMMES COMPOSITRICES"**

**PAR CAROLINE LEDRU**

(Directrice adjointe d'un conservatoire parisien, elle fait partie d'un collectif visant à promouvoir les femmes compositrices)

**Lundi 7 mars 2022 à 18 h 30**

Mairie, rue Ovide Miont

Inscription souhaitable en mairie au 03 21 68 24 71 ou par mail à  
[contact@fouquieres-lez-bethune.fr](mailto:contact@fouquieres-lez-bethune.fr)

**Gratuit**

En partenariat avec le conservatoire communautaire de musique et de danse de la communauté  
d'agglomération de Béthune-Bruay



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane



# Conservatoire COMMUNAUTAIRE

Musique & Danse

## Conférence « Une brève histoire des compositrices »

Lundi 7 mars 2022 – 18h30

### Mairie de Fouquières-lez-Béthune

A l'occasion de la programmation « 100% compositrices » du conservatoire communautaire, la conférencière Caroline LEDRU vous emmène à la découverte des compositrices de l'époque baroque à nos jours !

Durée : 1h15 - Entrée libre



[www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr)



Pas-de-Calais  
Le Département



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Ma mairie  
en poche.  
Par télémedia

Nouveau

Votre ville vous informe  
en temps réel !



Gratuit

Recevez informations et  
alertes directement sur  
votre téléphone grâce à  
l'application **Ma mairie en poche.**

Téléchargez gratuitement



JE VEUX  
VOTER  
EN 2022  
JE M'INSCRIS SUR LES  
LISTES ELECTORALES  
DÈS MAINTENANT

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire.

Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Pour les élections législatives, vous avez jusqu'au mercredi 4 mai 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 6 mai pour faire la démarche en mairie ou par courrier.